



Je dois faire mon passeport

Comment faire ?

ÉTAPE 1 / Je prends rendez-vous en ligne sur brunoy.fr
ou par téléphone au 01 69 39 89 89

ÉTAPE 2 / Je fais une pré-demande en ligne.

PRÉ-DEMANDE



ÉTAPE 3 / Je réunis TOUTES les pièces complémentaires nécessaires au dépôt
complet de mon dossier le jour de mon rendez-vous.

PHOTO D'IDENTITÉ



JUSTIFICATIF DE DOMICILE



En fonction de mon motif...

SITUATION A

1^{RE} DEMANDE



CARTE NATIONALE
D'IDENTITÉ (CNI) OU
ACTE DE NAISSANCE
SI PAS DE CNI



SITUATION B

RENOUVELLEMENT
POUR PÉREMPTION



ANCIEN PASSEPORT



SITUATION C

RENOUVELLEMENT
POUR PERTE OU VOL



CNI OU ACTE
DE NAISSANCE
SI PAS DE CNI



SITUATION D

RENOUVELLEMENT
CHANGEMENT
D'ADRESSE, D'ÉTAT
CIVIL, OU COMPLET



ANCIEN
PASSEPORT + ACTE
DE NAISSANCE (POUR
LE CHANGEMENT
D'ÉTAT CIVIL)

TIMBRE FISCAL

Comment faire ?

ÉTAPE 1 / Je prends rendez-vous en mairie

- Je choisis une mairie (une demande de titre d'identité peut être faite dans la mairie de votre choix équipée d'un dispositif de recueil).
- Je retirerai **mon passeport dans la mairie où j'ai effectué ma demande.**

A Brunoy

Mairie - Place de la mairie (en centre-ville, proche RER D)
01 69 39 89 89.
Fermée tous les mercredis après-midi
et samedis après-midi

Mairie annexe
Pôle de services publics – 101, rue de Cerçay
(à 3 min. du centre-ville, bus lignes M, C1 et C2)
01 60 47 81 40.
Fermée tous les mercredis après-midi
et samedis après-midi
Zone de stationnement gratuite.



ÉTAPE 2 / Je fais ma pré-demande en ligne

- UNIQUEMENT sur le site de l'ANTS <https://ants.gouv.fr> (la pré-demande est gratuite et je dois payer que le montant de mon timbre fiscal).
- Je peux effectuer une **double demande** (passeport + carte d'identité), dans ce cas, je clique sur « double demande » pour l'établir.
- Je remplis la pré-demande en ligne.
- Si je le peux, j'imprime le récapitulatif de ma pré-demande reçu par mail en pièce jointe (si je ne reçois pas de mail récapitulatif c'est que ma pré-demande n'est pas finalisée).
- Le numéro de ma pré-demande suffit et est impératif à l'acceptation de mon dossier en mairie, en plus des pièces justificatives.

ÉTAPE 3 / Je réunis les documents demandés

- Je réunis les documents demandés et les présente en **ORIGINAL ET EN PHOTOCOPIE** le jour de mon rendez-vous en mairie.

Quels documents fournir ?

POUR TOUTES LES SITUATIONS

- 1 photographie d'identité** de format 35x45mm, en couleur, récente (moins de 6 mois), parfaitement ressemblante, non scannée, sur fond uniforme gris clair ou bleu clair, sur papier photographique, sans pliure ni trace et représentant le demandeur de face et tête nue de tout objet (bouche fermée, yeux ouverts, oreilles et cou dégagés, sans ombre ni reflet sur le visage). Sans lunettes, ni boucles d'oreilles. **La photographie ne doit pas avoir été utilisée précédemment pour un autre titre d'identité émis il y a plus de 6 mois. Ne pas découper les photos.**

- 1 justificatif de domicile récent** (moins de 6 mois pour les factures, moins d'1 an pour les avis d'imposition) au nom du demandeur :
 - Majeurs hébergés : justificatif récent au nom de l'hébergeant + sa pièce d'identité en cours de validité + attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant.
 - Majeurs sans domicile stable : attestation délivrée par le CCAS.
 - Mineurs : justificatif récent au nom du parent dépositaire + pièce d'identité du parent qui dépose la demande + en cas de divorce : intégralité du jugement.
 - Mineurs en résidence alternée : 1 justificatif récent par domicile + pièce d'identité des parents en cours de validité + jugement ou accord entre les parents.

- Mineurs : pièce d'identité en cours de validité du parent** qui dépose la demande.

EN FONCTION DE VOTRE CAS...

...SITUATION A : PREMIÈRE DEMANDE

- Carte d'identité** en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

OU à défaut

- 1 Acte de naissance** de moins de 3 mois (copie intégrale de mon acte de naissance).

En France, la délivrance des actes d'état civil est gratuite.

- 1 Justificatif de la nationalité française** du demandeur ou du parent, si le demandeur ou ses parents ne sont pas nés en France dans les cas où le justificatif d'état civil ne suffit pas à attester la nationalité.

Exemples : acte d'état civil avec mention attestant de l'acquisition ou de la réintégration dans la nationalité française, certificat de nationalité française, déclaration de nationalité, décret de naturalisation ou de réintégration.

- Mineurs** : si l'acte de naissance ne permet pas de démontrer l'autorité parentale, présenter une déclaration conjointe de l'exercice en commun de l'autorité parentale (délivrée par le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance).

- Timbre fiscal** en vente dans les bureaux de tabac et en ligne sur timbres.impots.gouv.fr uniquement.

Attention : lors de l'achat du timbre en ligne, précisez que vous fournissez la photographie d'identité (la prise de photographie en mairie ne concerne que Mayotte).

Majeur : 86€ / Mineurs de 15 ans et plus : 42€ / Mineurs de moins de 15 ans : 17€.

...SITUATION B : RENOUELEMENT POUR PÉREMPTION

- Ancien passeport**

ET si mon passeport est périmé depuis plus de 5 ans

- Carte d'identité** en cours de validité ou **1 Acte de naissance** de moins de 3 mois (copie intégrale).

- Timbre fiscal** en vente dans les bureaux de tabac et en ligne sur timbres.impots.gouv.fr uniquement.

Attention : lors de l'achat du timbre en ligne, précisez que vous fournissez la photographie d'identité (la prise de photographie en mairie ne concerne que Mayotte).

Majeur : 86€ / Mineurs de 15 ans et plus : 42€ / Mineurs de moins de 15 ans : 17€.

...SITUATION C : RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL

Carte nationale d'identité

OU si ma carte nationale d'identité est périmée depuis plus de 5 ans

Carte nationale d'identité en cours de validité ou **1 Acte de naissance** de moins de 3 mois (copie intégrale).

Timbre fiscal en vente dans les bureaux de tabac et en ligne sur timbres.impots.gouv.fr uniquement.

Attention : lors de l'achat du timbre en ligne, précisez que vous fournissez la photographie d'identité (la prise de photographie en mairie ne concerne que Mayotte).

Majeur : 86€ / Mineurs de 15 ans et plus : 42€ / Mineurs de moins de 15 ans : 17€.

Vol : la déclaration de vol (original + photocopie) faite au commissariat (N° NOR INTDo400004C du ministère de l'intérieur du 19/01/2004).

Perte : la déclaration de perte sera faite en Mairie lors du dépôt de mon dossier de renouvellement.

Photocopie du titre perdu ou volé si existante.

...SITUATION D : RENOUVELLEMENT POUR CHANGEMENT D'ADRESSE, MODIFICATION D'ÉTAT CIVIL , PAGES RÉSERVÉES AU VISA ENTIÈREMENT UTILISÉES

Attention : seul cas où votre passeport pourra être renouvelé gratuitement mais à concurrence de validité.

Ancien passeport

ET si mon passeport est périmé depuis plus de 5 ans

Carte nationale d'identité en cours de validité ou **1 Acte de naissance** de moins de 3 mois (copie intégrale).

Pour l'utilisation d'un nom d'usage

Nom de l'époux : acte de naissance de moins de 3 mois avec mention du mariage (ou acte de mariage de moins de 3 mois).

Nom de l'ex-conjoint : accord de l'ex-conjoint + copie de sa pièce d'identité ou jugement de divorce dans son intégralité.

Nom de l'époux décédé : acte de décès (à demander à la mairie de son lieu de décès).

Noms des deux parents : copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur de moins de 3 mois.

Que faut-il retenir ?

Le dépôt de dossier se fera UNIQUEMENT sur rendez-vous.

Âgé(e) de 12 ans et plus : présence obligatoire au dépôt du dossier et au retrait de la carte d'identité (prise des empreintes).

Moins de 12 ans : présence obligatoire seulement au dépôt du dossier.

La présence de l'un des représentants légaux est obligatoire au dépôt et au retrait.

La **restitution de mon ancien passeport est OBLIGATOIRE**

Si pour quelque raison que ce soit je ne suis pas en mesure de restituer mon ancien passeport, le nouveau ne pourra m'être remis qu'en échange d'une déclaration de perte.

Délais d'obtention

Le délai minimum d'obtention varie de **2 à 5 semaines entre les mois d'août et avril et de 6 à 8 semaines entre les mois de mai et juillet**. Si vous prévoyez un voyage pour les vacances d'été, il est vivement conseillé de faire votre demande avant le mois de mai.

En cas de perte ou de vol de l'ancien titre, le délai d'obtention sera prolongé. Il est donc conseillé de ne pas faire de réservation avant l'obtention du titre.

Pour les familles qui viennent d'obtenir la nationalité, il faudra attendre d'avoir les titres des parents pour déposer le dossier des enfants.

Délai de retrait du nouveau passeport

Le délai est impérativement de **3 mois**. Passé ce délai, nous serons dans l'impossibilité de vous remettre le passeport qui sera retourné à la Préfecture pour destruction.

Date de mon rendez-vous :

Lieu de mon rendez-vous

Mairie - Place de la mairie - 01 69 39 89 89.

Mairie annexe - Pôle de services publics

101, rue de Cerçay - 01 60 47 81 40.

Commentaire :

.....
.....
.....